

BUREAU SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 11 juillet 2023

SOMMAIRE

OUVERTURE DE SÉANCE	2
ORDRE DU JOUR.....	2
DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRECEDENTE	2
RAPPORTS PRÉSENTÉS	2
QUESTIONS DIVERSES.....	7
ANNEXES - Délibérations	9

SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

L'An deux mille vingt-trois, le 11 juillet à 14h30, le bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 14 mai 2023, s'est réuni au 4^{ème} étage du SDES, à la Motte-Servolex, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Robert **AGUETTAZ**, Yves **BERTHIER**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Jean-Claude **RAFFIN**, Christian **RAUCAZ**, Serge **TICHKIEWITCH**, Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**.

Était absents ou excusés : Chantal **MARTIN**, Béatrice **SANTAIS** et Roger **BLANC-COQUAND**.

Assistaient également à la réunion :

Cindy **MARLIN**, Jean-Elie **MOMMESSIN**, Luc **BERNARD** et Nathalie **LAUGIER**.

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Représentés par mandat : 0

Président de séance : Monsieur Michel DYEN, Président du SDES.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

Le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

BS 5-1-2023	Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières
BS 5-2-2023	Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières
BS 5-3-2023	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : participations financières
BS 5-4-2023	Diagnostique éclairage public
BS 5-5-2023	Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023
BS 5-6-2023	Groupement de commandes SDES / SIAE de Chamoux-sur-Gelon : Attribution des marchés
Rapport sans délibération :	
Candidature ACTEE+ Chêne : lettre d'intention	

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marie-Claire BARBIER est élue secrétaire de séance. Nathalie LAUGIER est élue secrétaire auxiliaire de séance (assiste à la séance mais sans participer aux délibérations).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Michel DYEN propose d'adopter le procès-verbal du bureau du 8 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTS PRÉSENTÉS

Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Rapport n° BS 5-1-2023

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- ▶ 10 dossiers à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 47 306,40 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 17 673,01 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 10 dossiers sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé au présent rapport.**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (SEQUOIA, EPCI, etc...).**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières

Rapport n° BS 5-2-2023

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers soumis au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 2 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 2 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport représentent une participation financière potentielle maximum de 7 850 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les 2 dossiers notés A VALIDER et listés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 2 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 7 850 € ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Michel DYEN précise que la commune de Saint Alban Leysse étant dans la liste des dossiers concernés par ce rapport, il ne prendra pas part au vote.

Il soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : participations financières

Rapport n° BS 5-3-2023

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participation financière du SDES aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage et ce, à compter du second semestre 2021.

Les participations financières du SDES à ce titre, sont financées par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE. Ainsi, ces participations financières sont proposées aux seules communes ayant intégré le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre d'une rénovation partielle ou globale d'un bâtiment. Les travaux réalisés devant à minima respecter les exigences de performances énergétiques et les critères des fiches CEE.

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023. Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 2 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport, représentent une participation financière potentielle maximum de 142 905,15 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les dossiers notés A VALIDER et affichés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des nouveaux dossiers, sur la base du montant maximum mentionné dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 142 905,15 € ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES au maître d'ouvrage concerné.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Diagnostics éclairage public

Rapport n° BS 5-4-2023

Le comité syndical du 9 février 2016 a validé le principe de participations financières du SDES pour la réalisation de diagnostics du patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

La délibération CS 1-16-2023 du 22 février 2023 est venue réaffirmer et abonder ce principe, avec un taux de participation financière de 60 % du montant HT des études afférentes, sans limite d'habitants ou de quantité de points lumineux.

Aucun nouveau dossier n'est à valider dans le cadre du présent Bureau Syndical, il convient cependant d'analyser et valider ou non l'engagement budgétaire complémentaire au dossier validé initialement en 2022 et présenté dans le tableau annexé au présent rapport.

En effet, il est prévu que le montant de la participation peut être réévalué en fonction de la quantité réelle de points lumineux relevés lors de l'étude.

Ce complément représente un engagement budgétaire du SDES de 2 706 €TTC avec un reste à charge complémentaire final de 902 €HT correspondant à la participation financière du SDES.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le complément au dossier initial listé dans l'annexe jointe au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'émission des bons de commande et l'exécution des marchés ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires de ce dossier, sur la base du montant mentionné dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux collectivités concernées.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023

Rapport n° BS 5-5-2023

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

7 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **Albertville, Route de Pallud, réseau BT (480 ml) ;**
- ▶ **Biolle (La), rue du Nant Burnier, réseau BT (250 ml) ;**
- ▶ **Grand-Aigueblanche, Hameau des Emptes – Tranche 2, réseau BT (120 ml) ;**

- ▶ Grésy-sur-Isère, Grand'Rue, réseau BT (300 ml) ;
- ▶ Ruffieux, ZAE de Saumont, réseaux BT (650 ml) ;
- ▶ Séez, Rue du Solü, montée de Belleface et giratoire des Grandes Alpes – TF, réseau BT (500 ml) ;
- ▶ Villarembert, liaison Fromentières / Chef-lieu, réseau BT (480 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le programme provisoire 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 7 nouvelles opérations concernées par le présent rapport, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**
- ▶ **Autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

<p>Groupement de commandes SDES / SIAE de Chamoux-sur-Gelon : Attribution des marchés</p>
--

Rapport n° BS 5-6-2023

Dans le cadre de l'opération de travaux référencée SDES TVX 22019, relative au renouvellement d'une conduite d'eau potable, à l'enfouissement de réseaux secs (distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications), dans le hameau du Villard, sur la commune d'AITON, une consultation a été lancée pour désigner les entreprises chargées de réaliser l'ensemble de ces travaux.

Le SDES est désigné pouvoir adjudicateur conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention de groupement de commandes spécifique à cette opération, signée entre le SDES, le SIAE de Chamoux-sur-Gelon.

La consultation afférente a été lancée selon une procédure adaptée < 5 350 000 € HT et ce, conformément aux dispositions visées à l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique. Elle sera conclue avec deux opérateurs économiques. Le marché est alloué de la manière suivante :

- ▶ Lot 1 : réseau AEP, génie-civil réseaux secs ;
- ▶ Lot 2 : câblage électrique.

Les principales étapes de la consultation sont :

- ▶ Publication de l'AAPC le 05 avril 2023 dans la Dauphiné Libéré et sur la plateforme AWS, profil d'acheteur ;
- ▶ Date et heure limites de réception des plis : le 28 avril 2023 à 12h00 ;
- ▶ Nombre de candidatures enregistrées : 4 pour le lot 1 et 7 pour le lot 2 ;
- ▶ Critères de jugement des offres : prix 40 %, valeur technique 60 %.

Le classement des offres est annexé au présent rapport.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Attribuer le marché de travaux référencé SDES TVX 022019, conformément au classement des offres en annexe du présent rapport, dans le secteur du hameau du Villard sur la commune d'AITON, aux candidats suivants :**
 - Lot 1 : MAURO MAURIENNE (offre à 374 648,00 € HT), estimation : 428 208,54 € HT.
 - Lot 2 : LACIS SASU (offre à 43 760,90 € HT), estimation : 50 164,16 € HT.
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec les entreprises précitées et mentionnées dans le rapport d'analyse des offres joint en annexe au présent rapport.**

- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à exécuter le marché conformément à la convention de groupement de commandes et à prendre toutes les décisions concernant son exécution (certificats de paiement ou autres).**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rapport sans délibération : Candidature programme Chêne (Actee)

Depuis 2019, l'Etat a lancé un programme pour inciter et assister financièrement les collectivités territoriales dans leur démarche de rénovation énergétique de leur patrimoine, en créant le programme d'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE) financé par des CEE et porté par la FNCCR. Dans ce cadre le SDES a été lauréat :

- ▶ du sous-programme ACTEE 2 SEQUOIA (*Soutien aux Elus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux*) en janvier 2021 pour le patrimoine bâti,
- ▶ En mars 2023, pour le sous-programme LUM'ACTE favorisant la rénovation énergétique du parc d'éclairage public,
- ▶ Puis dernièrement en avril 2023 pour le sous-programme EFF'ACTEE concernant l'aide à l'effacement des bâtiments publics tertiaires.

Un nouveau sous-programme nommé CHENE a été lancé en juin, dans le cadre du programme ACTEE+, et faisant suite aux succès des précédents programmes ACTEE 1 et ACTEE 2. Ce programme ACTEE+ d'un montant de 220 millions d'euros vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales à travers deux grands axes :

- ▶ Une aide financière permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels en amont des travaux de rénovation énergétique : le Fonds CHÈNE notamment, et autres sous-programmes dédiés,
- ▶ La mise à disposition d'un centre de ressources regroupant fiches techniques, guides, cahiers des charges-type, MOOC, parcours de formations ...

L'objectif du Fonds CHÈNE est de lever l'ensemble des freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine. Pour cela, 2 leviers sont mis en œuvre par le programme ACTEE :

1. Des ressources financières, humaines, techniques et juridiques, apportées aux collectivités territoriales,
2. L'impulsion de synergies territoriales, permettant d'accélérer la dynamique, en développant et renforçant l'animation locale entre acteurs publics de la rénovation énergétique tertiaire.

Pour faire suite à SEQUOIA qui a pris fin au 30 juin 2023, il a été proposé aux territoires de Savoie, que le SDES candidate à ce nouveau sous-programme pour l'ensemble du département afin de faire bénéficier des financements proposés sur les 5 axes du cahier des charges : RH, Outils, Etudes, MOE et AMO/prestations intellectuelles.

Au regard des délais très courts entre la publication du cahier des charges début juin et la date limite de candidature au 25 juillet, des premiers échanges ont eu lieu avec les chargés de mission des territoires pour aider le SDES à identifier les besoins des communes et EPCI et définir les modalités de partenariat avec chacun des territoires, afin de déposer dans les délais un dossier de candidature le plus complet possible et démontrant le dynamisme territorial local.

A noter que contrairement aux autres sous-programmes ACTEE, ce premier dossier de candidature ne viendra pas figer une enveloppe globale. Le dossier pourra être complété avec de nouveaux besoins et projets au fur et à mesure des différentes « saisons » qui devraient s'échelonner jusqu'en 2026, au rythme de 3 ou 4 par an. La candidature à cette première saison permettrait cependant de bénéficier au plus tôt des potentiels financements, si le dossier est validé.

Une lettre d'engagement est à associer au dossier de candidature à transmettre au plus tard le 25 juillet prochain.

Aussi, il est proposé au bureau syndical de valider le principe d'une candidature du SDES au sous-programme CHÈNE. Les premiers lauréats seront connus début octobre. Aussi, si le SDES est lauréat la validation d'engagement du SDES par la signature de la convention, pourra être délibéré au prochain comité syndical.

Dans le cadre de la candidature du SDES et si ce dernier est lauréat du Fonds CHÈNE, plusieurs questions se posent ou se poseront :

- ▶ Au-delà des actions sur le patrimoine des communes membres du SDES, ce dernier pourrait via CHÈNE, financer les actions sur le patrimoine des EPCI, voire des autres communes non-membres du SDES (avec ou sans frais de gestion),
- ▶ Les participations financières pourraient être orientées vers d'autres typologies d'actions que celles déjà existantes au SDES,
- ▶ Le processus de validation pourrait être le même que celui utilisé pour SEQUOIA pour le traitement des dossiers de financement du Fonds CHÈNE.

Un débat se forme sur l'importance pour le SDES de candidater à l'échelle de tous les territoires. Michel DYEN adressera un courriel à tous le EPCI pour leur confirmer la démarche et le calendrier associé. Pour les communes non-membres, des frais de gestion des dossiers pourront être appliqués.

Les lauréats seront connus à partir de début octobre. Ce premier dépôt permettra de prendre en charge des frais remontant au 01/06.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver la candidature du SDES au fond Chêne dès la première saison, avec l'objectif de déposer le dossier pour le 25 juillet au plus tard ;**
- ▶ **Se positionner sur des actions supplémentaires pour les communes membres du SDES, les EPCI voire les communes non-membres du SDES ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour signer une lettre d'engagement au fond Chêne.**

QUESTIONS DIVERSES

- **AMI - Valoriser la ressource solaire PV sur les bâtiments et parcs de stationnement.**

Nathalie LAUGIER explicite que le SDES prépare sa réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) émanant de l'ADEME et de la CNR, qui vise à promouvoir l'exploitation optimale de l'énergie solaire photovoltaïque sur les bâtiments et stationnement publics. Cependant, certaines collectivités (EPCI), sollicitées par le SDES, privilégient une collaboration directe avec l'ASDER et soulèvent une confusion quant aux attributions respectives de l'ASDER et du SDES.

Face à cette situation, Nathalie LAUGIER sollicite les avis des élus pour déterminer si, dans ce contexte, il souhaite que le SDES réponde à l'AMI en question.

Michel DYEN exprime son désir de rappeler le modèle d'intervention établi entre le SDES et l'ASDER. Initialement, le SDES a accordé un financement à l'ASDER suite au désengagement financier de la région. Ce financement était conditionné à la réalisation d'actions concrètes, spécifiques et quantifiables. Cette condition revêt une importance cruciale compte tenu du mode de financement du SDES, qui dépend du versement d'une partie de la part communale de la TICFE par les communes.

Toutefois, il constate que malgré ces intentions positives, le SDES est confronté à des désavantages. Il insiste sur la nécessité d'établir une répartition claire des missions entre les deux entités, en gardant à l'esprit que certaines tâches peuvent être partagées de manière plus fluide.

Marie-Claire BARBIER souligne qu'en cas d'actions menées par l'ASDER grâce aux financements du SDES, il est impératif que les municipalités en soient informées. En effet, bien que le service puisse sembler "gratuit", une partie de son financement provient du SDES. En échange de ce financement, le SDES attend de connaître les actions entreprises et de disposer des informations correspondantes.

Les discussions en cours concernant la convention de l'année 2023 visent à établir des actions spécifiques de l'ASDER en lien avec la transition énergétique, pour le compte du SDES, comme le souligne Michel DYEN.

Marie-Claire BARBIER met en garde contre le risque d'une perte de transparence quant à l'utilisation des financements. Serge DAL BIANCO relate une expérience où l'ASDER a mené de multiples études au sein de sa municipalité, mais celles-ci n'ont pas abouti à des actions concrètes. Depuis l'intervention d'un CEP du SDES, les actions se concrétisent. Il a expérimenté l'organisation d'une réunion rassemblant le SDES et l'ASDER.

Marie-Claire BARBIER insiste sur le rôle vital de l'ASDER sur le terrain et cite l'exemple de la définition à très courte échéance des zones d'accélération des Énergies Renouvelables par les communes. À cet égard, l'ASDER doit jouer un rôle d'accompagnement des communes. Elle évoque également le cas de petites communes qui n'ont pas reçu ces informations, mettant en avant la nécessité d'un soutien des intercommunalités envers les communes.

Serge TICHKIEWITCH souligne que l'ASDER dispose de diverses compétences au sein de son équipe, notamment dans le domaine de l'énergie issue du bois, mais qu'elle ne possède pas nécessairement des compétences internes dans des domaines comme le solaire thermique.

En ce qui concerne l'AMI, Marie-Claire BARBIER affirme que toutes les opportunités et ressources doivent être exploitées.

Les élus prennent donc la décision de reconnaître l'importance, pour le territoire, de répondre à l'AMI "Valoriser la ressource solaire PV sur les bâtiments et parcs de stationnement" par le biais du SDES, afin de couvrir les zones intéressées.

- **Enfouissement de réseaux.**

Marie-Claire BARBIER exprime son souhait de partager les difficultés auxquels elle fait face sur un chantier placé sous la MOA du SDES. Elle soulève des problèmes concernant la transmission d'informations par le SDES. Depuis le début du projet, elle a dû insister constamment auprès des différents services pour obtenir les informations nécessaires. Compte tenu des contraintes de ressources humaines au sein du service, elle a adopté une attitude conciliante. Néanmoins, elle n'a eu satisfaction qu'en mobilisant la direction.

En ce qui concerne le chantier en question, Marie-Claire BARBIER a été informée par des interlocuteurs externes au SDES de l'entreprise attributaire des travaux sur les réseaux secs. Le cahier des charges pour la consultation stipule que si le chantier ne peut pas être réalisé en juillet, il pourra être démarré en septembre, alors que les travaux sur les réseaux d'assainissement ont été achevés depuis un mois. Étant donné que l'une des routes concernées est en gravier concassé, elle redoute les risques liés à la poussière et aux dégradations en cas de pluie. Ses instructions semblaient pourtant claires quant à la nécessité de planifier une intervention

consécutives aux travaux sur les réseaux d'assainissement, sans interruption. Elle interroge alors les élus présents pour savoir s'ils rencontrent des problèmes similaires.

Michel DYEN confirme l'importance de transmettre en temps voulu les informations aux collectivités concernées. Un processus sera mis en place afin d'informer les communes après chaque attribution, en mettant l'accent sur les éléments cruciaux tels que les délais le prix et les entreprises retenues.

Il est essentiel que les informations soient communiquées aussi en amont comme le précise Marie-Claire BARBIER. Michel DYEN signale qu'un nouveau poste a été créé dans le but de remédier à ces dysfonctionnements et d'améliorer la situation.

Marie-Claire BARBIER évoque également un cas de projet porté par Grand Lac où personne n'était très présente côté SDES pour la partie réseaux secs.

Alain ZOCCOLO rappelle le rôle des Maîtres d'Œuvre (MOE), qui consiste à diriger et à planifier le chantier, ce qui ne relève pas de la responsabilité du SDES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 12h00.

La secrétaire auxiliaire de séance,
Nathalie LAUGIER

Le secrétaire de séance,
Marie-Claire BARBIER

Le Président
Michel DYEN

ANNEXES - Délibérations

Délibération n° BS 5-1-2023

Objet :
Audits énergétiques des bâtiments communaux :
participations financières

Date de la convocation
14 mai 2023

Membres :

En exercice : 13
Présents : 10
Présents prenant part à la délibération : 10

Secrétaire de séance élu :
Marie-Claire BARBIER

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juillet 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 11 juillet 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Chantal MARTIN, Béatrice SANTAIS et Roger BLANC-COQUAND.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- ▶ 10 dossiers à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 47 306,40 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 17 673,01 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 10 dossiers sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé à la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

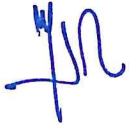
ID : 073-257302232-20230711-DELIB_BS_5_1_23-DE

- **De donner délégation à Monsieur le Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (SEQUOIA, EPCI, etc.).**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Marie-Claire BARBIER



Le Président du SDES,
Michel DYEN



1- Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA SDES: participations financières 2023

Dossiers validés			Informations générales				Synthèse financière					
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
23001 AUDIT	Trévinin	Mairie + cantine	STD	530	23 janv 2023	SDES	2 475,00	2 970,00	1 237,50	1 237,50		1 237,50
23002 AUDIT	Trévinin	Salle des fêtes	STD	440	23 janv 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00		990,00
23003 AUDIT	Trévinin	Presbytère	STD	300	23 janv 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00		990,00
23004 AUDIT	Trévinin	Ecole	STD	580	23 janv 2023	SDES	2 475,00	2 970,00	1 237,50	1 237,50		1 237,50
23005 AUDIT	Ayn	Logement communaux	STS	250	26 janv 2023	SDES	1 320,00	1 584,00	660,00	660,00		660,00
23006 AUDIT	Ayn	Mairie/Ecole	STS	250	26 janv 2023	SDES	1 320,00	1 584,00	660,00	660,00		660,00
23008 AUDIT	Val d'Isère	Centre Technique Municipal	STD	4965	09 janv 2023	SDES	4 450,00	5 340,00	2 225,00	2 225,00		2 225,00
23009 AUDIT	Val d'Isère	Maison de Val	STD	1210	09 janv 2023	SDES	2 970,00	3 564,00	1 485,00	1 485,00		1 485,00
23010 AUDIT	Esserts-Blay	Crèche	STD	1092	09 janv 2023	SDES	2 970,00	3 564,00	1 485,00	1 485,00		1 485,00
23007 AUDIT	Grésy sur Isère	Ecole	Etude de substitution	600	13 janv 2023	SDES	3 000,00	3 600,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00
23012 AUDIT	Bourdeau	Mairie	STD	1297	08 déc 2022	SDES	2 970,00	3 564,00	1 485,00	1 485,00		1 485,00
23013 AUDIT	Viviers-du-Lac	Curie	STS	80	27 févr 2023	SDES	1 320,00	1 584,00	725,00	725,00		725,00
23014 AUDIT	Viviers-du-Lac	Groupe scolaire + Cantine + Bibliothèque	STD	2100	06 févr 2023	SDES	4 450,00	5 340,00	2 225,00	2 225,00		2 225,00
23015 AUDIT	La Béroire	Mairie	STD	370	06 févr 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00		990,00
23016 AUDIT	La Ravoire	Gymnase + Bouleodrome	STS	1300	14 déc 2022	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00		990,00
23017 AUDIT	La Ravoire	Gymnase municipal	STS + Etude de substitution	1386	08 mars 2023	SDES	4 000,00	4 800,00	2 000,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00
23017 AUDIT	La Ravoire	Espace culturel Jean Blanc (ECJB)	STS + Etude de substitution	1757	08 mars 2023	SDES	4 000,00	4 800,00	2 000,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00
23018 AUDIT	La Ravoire	Halle Henri Salvador (Bouleodrome et Salle Festive)	STS + Etude de substitution	2478	08 mars 2023	SDES	5 000,00	6 000,00	2 500,00	2 500,00	1 250,00	1 250,00
23019 AUDIT	La Ravoire	Complexe du Tennis (tennis couvert et club-house)	STS	1322	08 mars 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00	990,00	495,00	495,00
23020 AUDIT	Pugnyn-Chatenod	Mairie	STD	400	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00	1 050,00	1 050,00		1 050,00
23021 AUDIT	Pugnyn-Chatenod	Auberge	STD	310	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00	1 050,00	1 050,00		1 050,00
23022 AUDIT	Pugnyn-Chatenod	Presbytère	STD	320	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00	1 050,00	1 050,00		1 050,00
23023 AUDIT	Planaise (SIVU)	Groupe scolaire situé sur la commune de Planaise	STD + DT	1250	11 avr 2023	SDES	3 600,00	4 320,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
23024 AUDIT	Pont de beauvoisin	Salle des fêtes/Bibliothèque	STS	659	31 mars 2023	SDES	2 500,00	3 000,00	1 250,00	1 250,00		1 250,00
23025 AUDIT	Pont de beauvoisin	Local Commercial	STS	155	31 mars 2023	SDES	1 600,00	1 920,00	800,00	800,00		800,00
23026 AUDIT	Pont de beauvoisin	Maison de l'amitié	STS	628	31 mars 2023	SDES	2 500,00	3 000,00	1 250,00	1 250,00		1 250,00
23005 AUDIT	Ayn	Logement communaux (à annuler)	STS	250	26 janv 2023	SDES	-1 320,00	-1 584,00	-660,00	-660,00		-660,00
23006a AUDIT	Ayn	Mairie/Ecole (complément suite erreur de surface)	STS	650	26 janv 2023	SDES	1 180,00	1 416,00	590,00	590,00		590,00
23027 AUDIT	Villarodin-Bourget	Bâtiment Grand Air	STD + DT	1518	28 avr 2023	SDES	3 600,00	4 320,00	0,00	0,00	1 800,00	2 520,00
23028 AUDIT	CC Val Guilers	Siège	STD	445	20 mars 2023	SDES	1 856,00	2 227,20	0,00	0,00	0,00	2 227,20
Total déjà validé à ce jour (28 nouveaux dossiers + 1 complément + 1 annulation)							74 436,00	89 323,20	7 490,00	23 780,00	8 830,00	36 627,20

Envoyé en préfecture le 25/07/2023
 Reçu en préfecture le 25/07/2023
 Publié le 25/07/2023
 ID : 073-257302232-20230711-DELIB BS 5-1-23-DE

Dossiers validés le 11 juillet 2023			Informations générales				Synthèse financière					
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
23029 AUDIT	Challes-les-Eaux	Crèche	STD	350	07/06/2023	SDES	3 234,00	3 880,80	1 476,53	1 476,53	878,73	878,73
23030 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole élémentaire	STD	2521	07/06/2023	SDES	5 408,00	6 489,60	2 469,11	2 469,11	1 469,45	1 469,45
23031 AUDIT	Challes-les-Eaux	Cantine élémentaire	STD	220	07/06/2023	SDES	3 234,00	3 880,80	1 476,53	1 476,53	878,73	878,73
23032 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole maternelle et cantine	STD	1186	07/06/2023	SDES	4 551,00	5 461,20	2 077,83	2 077,83	1 236,59	1 236,59
23033 AUDIT	La Motte-Servolex	Salle Les Pervenches	STD	1131	14/12/2022	SDES	4 551,00	5 461,20	1 933,96	1 933,96	1 105,53	1 105,53
23034 AUDIT	La Motte-Servolex	Ecole Maternelle Pergaud	STD	924	14/12/2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 633,95	1 633,95	1 105,53	1 105,53
23035 AUDIT	La Motte-Servolex	Groupe scolaire Picotet	STD	3233	14/12/2022	SDES	5 408,00	6 489,60	2 469,11	2 469,11	1 564,99	1 564,99
23036 AUDIT	La Motte-Servolex	Centre social Jacques Hochard	STD	940	14/12/2022	SDES	3 845,00	4 614,00	1 633,95	1 633,95	1 105,53	1 105,53
23037 AUDIT	Le Noyer	Ensemble Mairie	STS	377	20/06/2023	SDES	2 673,00	3 207,60	1 336,50	1 336,50	668,25	668,25
23038 AUDIT	Le Noyer	Presbytère	STS	160	20/06/2023	SDES	2 673,00	3 207,60	1 336,50	1 336,50	668,25	668,25
Validés le 11 juillet 2023 (10 nouveaux dossiers)							39 422,00	47 306,40	0,00	17 673,01	10 874,51	10 874,51
Total année 2023							113 858,00	136 629,60	7 490,00	41 453,01	19 704,51	19 704,51

(*) la totalité de la TVA sur le coût définitif HT des audits sera supportée par la Commune et remboursée au SDES

Délibération n° BS 5-2-2023

Objet :

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières

Date de la convocation

14 mai 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 10

Présents prenant part à la délibération : 9

Secrétaire de séance élu :

Marie-Claire BARBIER

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juillet 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 11 juillet 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Chantal MARTIN, Béatrice SANTAIS, Roger BLANC-COQUAND.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers soumis au bureau syndical, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les 2 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 2 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération représentent une participation financière potentielle maximum de 7 850 €.

Monsieur le Président, intéressé, ne prend pas part au vote.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les 2 dossiers notés A VALIDER et listés dans le tableau annexé à la présente délibération**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 2 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 7 850 € ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Marie-Claire BARBIER



Le Président du SDES,
Michel DYEN



Annexe n° BS 5-2-2023

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2023

Réf dossier	Dossiers validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaire	Horloges astronomiques	Luminaire solaire
2021-48a	Saint-Pierre-d'Albigny	Installation d'horloges astronomiques sur l'ensemble de la commune	12-nov-21	15-nov-21	20 700	20 700	2 985		4	
23001TVXEP	Motz	Divers secteurs	15-déc-22	02-févr-23	36 061	23 568	5 935	20	9	
23002TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	Divers secteurs	06-déc-22	06-déc-22	4 800	4 800	1 980		12	
23003TVXEP	La Léchère	Divers secteurs hors zone en régie (Petit Cœur)	19-déc-22	20-déc-22	16 680	13 920	4 785		29	
23004TVXEP	Saint-Marcel	La Saucette	15-déc-22	20-janv-23	18 310	15 314	4 060	18		
23006TVXEP	Drumettaz-Clarafond	Le Biolay	03-janv-23	05-janv-23	22 500	22 500	3 475	15		
23007TVXEP	Les Chapelles	Picolard, Montgirod, Chef Lieu	12-janv-23	16-janv-23	20 800	17 920	3 670	16		
23008TVXEP	La Bâthie	Divers secteurs	13-janv-23	07-févr-23	63 305	52 250	5 808	99		
23009TVXEP	Villard-Léger	Les Clercs, La Chabaudière, Route des Barraques, Le Buisson, La Bottière, Les Michelins, Parking Mairie, Chef-lieu	19-janv-23	30-janv-23	25 304	18 062	11 280	57		
23011TVXEP	Beaufort	Ensemble de la commune	31-janv-23	31-janv-23	12 420	12 420	1 485		45	
23012TVXEP	Grignon	rue Louis Berthet	03-févr-23	07-févr-23	9 524	9 524	1 370	20		
23013TVXEP	Saint-Jean-d'Arves	Tour et Chal	23-févr-23	22-mai-23	22 320	22 320	2 950	36		
23015TVXEP	CC Cœur de Savoie	ZAE Alpespace	23-mars-23	23-mars-23	76 617	54 160	20 150	154	3	
23016TVXEP	Grésy-sur-Aix	Divers secteurs-Tranche 3	23-mars-23	23-mars-23	40 537	36 730	14 220	78		
23017TVXEP	Chindrieux	Chaudieu et Apôtres	29-mars-23	30-mars-23	12 870	9 200	2 665	10	1	
23018TVXEP	Les Avanchers-Valmorel	Le Crey, La Grange, Les Avanchers Chef Lieu	27-mars-23	11-avr-23	48 234	42 175	12 680	67		
23019TVXEP	CC de Yenne	ZAC des Fontanettes	03-mai-23	03-mai-23	6 556	6 556	2 695	11		
23020TVXEP	Montmélian	Postes F-H-AA-AJ-AC	05-avr-23	05-avr-23	35 115	15 982	2 819	43		
23022TVXEP	Saint-Vital	Divers secteurs	07-avr-23	12-avr-23	8 069	6 164	2 890	12		
23023TVXEP	Grignon	RD 925	06-avr-23	14-avr-23	80 666	33 750	825	25		
23024TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	Rue du Faubourg, Rue de la Centre, Rue de L'eglise, Rue Pierre Descottes, Rue de la Poste, Rue de mai, Place de l'Eglise, Rue des Jardins, Rue de Verne	22-févr-23	25-mai-23	42 804	31 000	11 300	60		
23025TVXEP	Sainte-Hélène-du-Lac	Rue de Peguet, rue de la Croisette, rue du Pichat, route du Grésivaudan	21-avr-23	03-mai-23	39 058	25 595	15 220	71	12	
23026TVXEP	Le Pont-de-Beauvoisin	Avenue du Baron de Crousaz, Avenue Jean Jaurès, Rue Emmanuel Crétel, Route de Dornessin	18-avr-23	02-mai-23	35 952	30 552	13 940	76		
23027TVXEP	Saint-Béron	Route de Champéry, Route de Dornessin, Route de la Bridoire, Avenue de la Gare, Rue Jules Ferry, Chem du Val Flauray, Chem de la Grandière	03-avr-23	17-mai-23	47 330	43 995	20 357	97	21	
23028TVXEP	Rognaix	Divers secteurs	21-avr-23	10-mai-23	67 544,44	24 974,7	13 100	70		
23029TVXEP	Sainte-Reine	Divers secteurs	19-mai-23	25-mai-23	24 248	16 179	8 595	39		
					838 324	610 311	191 239	1 094	136	

Total déjà validé à ce jour (25 dossiers + 1 complément)

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20230711-DELIB_BS_5_2_23-DE



Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le



ID : 073-257302232-20230711-DELIB_BS_5_2_23-DE

Dossiers validés le 11 juillet 2023		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles			
Réf dossier	Commune	Localisation des travaux	Date de reception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
23005TVXEP	Les Échelles	Divers secteurs	02 janv 2023	07 juin 2023	30 954	12 394	7 100	52		
23031TVXEP	Saint-Alban-Laysse	Piste Cyclable Impasse du repos	09 juin 2023	14 juin 2023	2 666	1 005	750	3		
		Validés le 11 juillet 2023 (2 nouveaux dossiers)			33 620	13 399	7 850	55	0	0
		Total année 2023			871 944	623 710	199 089	1 149	136	1

Nouveaux dossiers déjà validés
 Compléments dossiers déjà validés

Délibération n° BS 5-3-2023

Objet :

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : participations financières

Date de la convocation

14 mai 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 10

Présents prenant part à la délibération : 10

Secrétaire de séance élu :

Marie-Claire BARBIER

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juillet 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 11 juillet 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Chantal MARTIN, Béatrice SANTAIS, Roger BLANC-COQUAND.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participation financière du SDES aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage et ce, à compter du second semestre 2021.

Les participations financières du SDES à ce titre, sont financées par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE. Ainsi, ces participations financières sont proposées aux seules communes ayant intégré le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre d'une rénovation partielle ou globale d'un bâtiment. Les travaux réalisés devant à minima respecter les exigences de performances énergétiques et les critères des fiches CEE.

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les 2 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération, représentent une participation financière potentielle maximum de 142 905,15 €.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les dossiers notés A VALIDER et affichés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des nouveaux dossiers, sur la base du montant maximum mentionné dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 142 905,15 € ;**

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

S²LO

ID : 073-257302232-20230711-DELIB_BS_5_3_23-DE

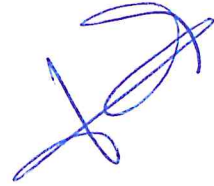
- **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la SDES au maître d'ouvrage concerné.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Marie-Claire BARBIER



Le Président du SDES,
Michel DYEN



Annexe n° BS 5-3-2023

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2023

Réf dossier	Dossiers validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Nature des travaux
	Commune	Site concerné	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Taux d'intervention	Montant participation SDES	
22-012 TRVX BAT	Cevins	Ancienne Fruitière	01 sept 2022	05 avr 2023	125 656.72 €	125 656.72 €	60%	75 394.03 €	ITE, menuiseries, remplacement chaudière foudr par PAC,
22-014 TRVX BAT	Saint-Pierre-d'Albigny	Mairie/Cinéma	11 janv 2023	12 janv 2023	1 224 390.00 €	539 678.06 €	35%	80 000.00 €	Isolation murs + combles + VMC + chaudière + remplacement menuiseries
23-006 TRVX BAT	Les Allues	Office de Tourisme de Menbel	15 mai 2023	25 mai 2023	1 889 628.00 €	757 601.14 €	20%	80 000.00 €	ITE, remplacement des menuiseries, isolation de la toiture
Total déjà validés à ce jour (3 dossiers)					3 239 674.72 €	1 422 935.92 €	-	235 394.03 €	-

Réf dossier	Dossier validés le 11 juillet 2023		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Nature des travaux
	Commune	Site concerné	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Taux d'intervention	Montant participation SDES	
22-013 TRVX BAT	Les Échelles	Maison Stendhal	03-avr-23	03-avr-23	318 676.00 €	179 729.00 €	35%	62 905.15 €	Iso combles + menuiseries + chaudière granulé + VMC + Isolation murs
23-009 TRVX BAT	Vai-d'Arc	Groupe scolaire Randens	07-juin-23	07-juin-23	998 914.00 €	665 014.00 €	35%	80 000.00 €	menuiseries + iso combles + ITE + chaudière + VMC
Validés le 11 juillet 2023 (2 nouveaux dossiers)					1 317 590.00 €	864 743.00 €	-	142 905.15 €	-

Total année 2023	4 557 264.72 €	2 287 678.92 €	-	378 299.18 €
-------------------------	----------------	----------------	---	--------------

Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés

Délibération n° BS 5-4-2023

Objet :
Diagnostics éclairage public :
participations financières

Date de la convocation
14 mai 2023

Membres :
En exercice : 13
Présents : 10
Présents prenant part à
la délibération : 10

Secrétaire de séance élu :
Marie-Claire BARBIER

Nota :
Le Président certifie que cette délibération sera
mise à disposition sur le site du SDES en
juillet 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 11 juillet 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Chantal MARTIN, Béatrice SANTAIS, Roger BLANC-COQUAND.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 9 février 2016 a validé le principe de participations financières du SDES pour la réalisation de diagnostics du patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

La délibération CS 1-16-2023 du 22 février 2023 est venue réaffirmer et abonder ce principe, avec un taux de participation financière de 60 % du montant HT des études afférentes, sans limite d'habitants ou de quantité de points lumineux.

Aucun nouveau dossier n'est à valider dans le cadre du présent Bureau Syndical, il convient cependant d'analyser et valider ou non l'engagement budgétaire complémentaire au dossier validé initialement en 2022 et présenté dans le tableau annexé à la présente délibération.

En effet, il est prévu que *le montant de la participation peut être réévalué en fonction de la quantité réelle de points lumineux relevés lors de l'étude.*

Ce complément représente un engagement budgétaire du SDES de 2 706 €TTC avec un reste à charge complémentaire final de 902 €HT correspondant à la participation financière du SDES.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ ***D'approuver le complément au dossier initial listé dans l'annexe jointe à la présente délibération ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'émission des bons de commande et l'exécution des marchés ;***
- ▶ ***D'autoriser les engagements budgétaires de ce dossier, sur la base du montant mentionné dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;***

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

S²LO

ID : 073-257302232-20230711-DELIB_BS_5_4_23-DE

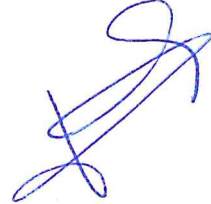
- **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier les SDES aux collectivités concernées.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Marie-Claire BARBIER



Le Président du SDES,
Michel DYEN



Annexe n° BS 5-4-2023

Diagnostics éclairage public : participations financières 2023

Dossiers validés		Informations générales		Synthèse financière			
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (HT) à engager	Participation SDES (60%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)
23001 DIAG	VIVIERS-DU-LAC	406	16 janv 2023	3 400	2 040	0	2 040
23002 DIAG	SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	51	09 mars 2023	1 400	840	0	840
23003 DIAG	LÉPIN LE LAC	38	28 mars 2023	1 200	720	0	720
Total déjà validé à ce jour (3 dossiers) :				6 000	3 600	0	3 600

Dossier validé le 11 juillet 2023		Informations générales		Synthèse financière			
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (HT) à engager	Participation SDES (40%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)
22003a DIAG	Val-d'Arc	379	13 oct 2022	2 255	902	0	1 804
Validé le 11 juillet 2023 (1 complément) :				2 255	902	0	1 804

Total année 2023				8 255	4 502	0	5 404
-------------------------	--	--	--	--------------	--------------	----------	--------------

Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés

Délibération n° BS 5-5-2023

Objet :
Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : participations financières

Date de la convocation
14 mai 2023

Membres :
En exercice : 13
Présents : 10
Présents prenant part à la délibération : 10

Secrétaire de séance élu :
Marie-Claire BARBIER

Nota :
Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juillet 2023.

Extrait
Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 11 juillet 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Chantal MARTIN, Béatrice SANTAIS, Roger BLANC-COQUAND.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

7 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical statue sur celles-ci :

- ▶ **Albertville**, Route de Pallud, réseau BT (480 ml) ;
- ▶ **Biolle (La)**, rue du Nant Burnier, réseau BT (250 ml) ;
- ▶ **Grand-Aigueblanche**, Hameau des Emptes – Tranche 2, réseau BT (120 ml) ;
- ▶ **Grésy-sur-Isère**, Grand'Rue, réseau BT (300 ml) ;
- ▶ **Ruffieux**, ZAE de Saumont, réseau BT (650 ml) ;
- ▶ **Sééz**, Rue du Solü, montée de Belleface et giratoire des Grandes Alpes – TF, réseau BT (500 ml) ;
- ▶ **Villarembert**, liaison Fromentières / Chef-lieu, réseau BT (480 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver le programme provisoire 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 7 nouvelles opérations, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**

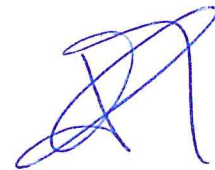
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Marie-Claire BARBIER



Le Président du SDES,
Michel DYEN



Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Opération	Agent SDES	Coûts liés à l'opération						Répartition financière totale en Euros					
							Montant HT		TVA		Montant TTC		Participation SDES		Commune		SDES	
							Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3)	Télécoms (4)	Travaux + Prestations	Total général TTC + MOA	Eclairage public	Frais de MOA - 3%	Participation aux travaux TTC	TVA récupérée
AIX-LES-BAINS	Secteur de l'hippodrome, aménagement du Tillet	73 008	MOA SDES	25-avr-23	23012	SS	36 608	20 726	32 161	7 322	10 581	107 418	110 640	3 223	77 683	7 322	25 626	32 947
BOURDEAU	Secteur Mairie Rue du Port	73 050	MOA SDES	21-mars-23	23009	SG	24 477		22 254	4 695	4 451	56 077	57 760	1 682	33 479	4 695	19 385	24 281
BOURGNET-DU-LAC (LE)	Secteur la Serraz	73 051	MOA SDES	7-févr-23	22004	SG	78 500	43 027	40 637	15 700	16 773	194 638	200 683	5 845	135 883	15 700	49 100	64 800
BRIDOIRE (LA)	Secteur route de Vergenue	73 058	MOA SDES	21-mars-23	23010	SG	191 131	26 189	42 104	38 226	13 659	311 309	329 649	1 230	151 293	38 226	131 129	169 355
CHINDRIEUX	Rue de Vars	73 085	Gpmt cndes + MOA SDES	25-avr-23	20043	SS	127 403	45 188	47 283	25 461	18 494	263 846	271 763	7 915	159 643	25 461	86 639	112 120
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUCHIER	Impasse de l'Arenier	73 089	MOA SDES	7-févr-23	23003	SG	18 360	48 453	11 574	3 672	2 315	35 922	36 989	1 078	15 988	3 672	17 339	21 011
COMPOSITE (LA)	Secteur Haut du Chef-lieu	73 090	MOA SDES	7-févr-23	23002	SG	108 899	48 453	54 640	21 780	20 619	254 390	262 021	2 000	167 292	21 780	72 949	94 729
DRUMETRAZ-CLARFOND	Route du Bloyat - Tranche 2	73 103	Gpmt cndes	21-mars-23	23005	SS	56 197			11 239		67 436	69 459	2 023	18 992	11 239	39 338	50 577
ECHELLES (LES)	Rue Jules Ferry	73 105	MOA SDES	25-avr-23	18017	SG	46 279	14 155	7 180	9 256	4 267	81 136	83 570	2 434	41 269	9 256	33 045	42 301
ECOLE-EN-SAUGES	Secteur Mairie	73 106	MOA SDES	21-mars-23	21062	SG	21 885	8 778	5 468	4 377	2 849	43 358	44 658	1 301	24 072	4 377	16 209	20 586
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	Secteur la Rochette Tranche 2	73 116	Gpmt cndes	7-févr-23	23001	SG	156 380	43 567	66 135	31 276	21 840	319 299	328 878	1 000	204 861	31 276	92 741	124 017
JARRIER	Noire Dame, Bormat et Variçnières - Tranche 2	73 138	Gpmt cndes	21-mars-23	22017	SS	69 896	9 403	52 532	12 779	12 387	150 998	155 528	500	97 921	12 779	45 228	58 007
MERY	Route des Jacquiers - Tranche 2	73 155	MOA SDES	25-avr-23	23013	SS	92 184	71 536	51 444	19 437	24 596	258 196	265 942	7 746	180 726	18 437	66 779	85 215
MONTEGNONBERT	Chef-lieu	73 168	Gpmt cndes	25-avr-23	23021	SG	106 172	22 435	78 064	21 234	20 300	249 205	256 681	750	154 467	21 234	80 959	102 194
SAINTE-HELENE-DU-LAC	Secteur Pogriant	73 240	MOA SDES	25-avr-23	23016	SS	158 486	53 457	101 789	31 697	31 045	376 455	387 749	2 630	248 330	31 697	107 722	139 419
SAINTE-REINE	Haut de Routhiennes	73 277	MOA SDES	25-avr-23	23015	SG	15 368		7 009	3 073	1 402	26 650	27 656	606	12 526	3 073	12 056	15 130
SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	Belleville HTA	73 272	MOA SDES	25-avr-23	22659	SG	71 243		14 249			85 491	88 056	2 565	23 938	14 249	49 870	64 119
UGINE	Secteur Léchy BT	73 303	Gpmt cndes	25-avr-23	23022	SG	62 752		12 590			75 302	77 561	2 259	21 065	12 590	43 926	56 477
UGINE	Impasse du Lallier HTA	73 303	MOA SDES	25-avr-23	23023	SG	32 801		6 560			39 362	40 542	1 181	11 021	6 560	22 961	29 521
VILLARD-LEGER	Secteur Blüsson	73 315	MOA SDES	25-avr-23	23019	SS	82 378	23 761	36 574	16 476	12 067	171 256	178 393	1 000	101 253	16 476	58 664	75 140
AIX-LES-BAINS	Chemin des Biâtres	73 008	MOA SDES	8-juin-23	23014	SS	40 953	13 739	30 036	8 191	8 755	101 674	104 724	3 050	67 867	8 191	28 667	36 857
BARBERAZ	GRAND-CHAMBERY - Barberaz, La Ravoire - RD1008 Tranche 2 Ouest	73 028	Gpmt cndes	8-juin-23	23028	SG	115 207		23 041			138 249	142 398	4 147	40 230	23 041	79 124	103 566
ENTRELACS	Hameau des Darmand	73 010	Gpmt cndes	8-juin-23	23024	SS	125 432		47 004	25 086	9 401	206 923	213 131	6 208	102 786	25 086	85 239	110 785
PEBEY-MANCROIX	Ruelle de la Fruitière	73 197	Gpmt cndes	8-juin-23	23030	SS	47 474	19 642	28 549	9 405	9 638	114 798	119 242	3 444	75 015	9 405	33 732	43 437
PORTE-DE-SAVOIE	Rue Général Decoux, rue Henry Planche	73 151	MOA SDES	8-juin-23	23016	FB	109 769	42 574	62 384	21 954	20 984	257 686	263 416	7 731	160 701	21 954	82 762	104 268
SAINT-MARCEL	Montfort, Hameau de la Ville	73 253	Gpmt cndes	8-juin-23	23031	SS	52 725			10 545		63 270	65 188	1 898	17 716	10 545	36 907	47 373
SAINT-OURS	Route du Chef-Lieu, RD 211 D	73 285	MOA SDES	8-juin-23	22043	SS	46 282	11 642	24 538	9 256	7 236	88 954	101 923	2 969	60 289	9 256	32 397	41 841
CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA)	Secteur le Petit Villard (Complément au projet initial présenté au BS du 14/09/2021)	73 076	Gpmt cndes	25-avr-23	21057	SG	1 250			250		1 500	1 545	45	545	250	750	1 250
CHINDRIEUX	Chemin de la Tour (Complément au projet initial présenté au BS du 17/12/2019)	73 085	Gpmt cndes + MOA SDES	25-avr-23	19081	SS	23 632	782	4 623	4 726	1 081	34 644	35 890	1 045	14 856	4 726	16 207	20 200
DOUCY-EN-SAUGES	Le Villard tranches 2 (Complément au projet initial présenté au BS du 05/07/2022)	73 101	MOA SDES	25-avr-23	22023	SG	900	9 410	2 650	180	2 412	15 552	16 019	800	14 799	180	1 040	1 040
GRAND-AGUEBLANCHE	Hameau des Empires - Tranche 1 (Complément au projet initial présenté au BS du 16/03/2022)	73 003	Gpmt cndes	25-avr-23	22006	SS	9 178			1 836		11 014	11 344	330	4 032	1 836	5 507	5 507
JACOB-BELCOMBETTE	Rue du Gravier (Complément au projet initial présenté au BS du 21-11-2021)	73 137	MOA SDES	21-mars-23	21078	SS	4 577	5 006	3 155	915	1 712	15 766	16 239	473	12 577	915	2 746	3 461
MOUY	Chemin des Bugnards (Complément au projet initial présenté au BS du 09-09-2019)	73 182	Gpmt cndes	7-févr-23	19065	SS	4 503	12 894	9 658	901	4 450	32 106	33 069	963	29 777	901	2 392	2 392
PEBEY-MANCROIX	Montée de l'église (Complément au projet initial présenté au BS du 22-04-2021)	73 197	Gpmt cndes	7-févr-23	21021	SS	4 019			804		4 823	4 988	145	1 752	804	2 412	2 412

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20230711-DELIB_BS_5_5_23-DE



Travaux d'entassement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Opération	Agent SDES	Coûts liés à l'opération				Répartition financière totale en Euros					
							Montant HT		TVA		Commune		SDES			
							Réseau DP (1)	Eclairage public	Réseau DP (2)	Eclairage public (3)	Participation aux Travaux TTC	Participation aux Travaux TTC	TVA (déduites)	Participation aux Travaux TTC		
PEISEY-MANCROIX	Hameau des Arches (Complément au projet initial présenté au BS du 09-09-2019)	73 197	MOA SDES	7-juin-23	19046	SS	6 988	-	1 374	-	8 489	2 695	1 374	4 420	5 794	
SANT-PIERRE-D'ALBIGNY	Hameau de Médiéans (Complément au projet initial présenté au BS du 7-12-2018)	73 270	TRANS MOA SDES	7-juin-23	18520	SS	43 269	6 972	8 654	3 609	75 782	41 593	8 654	26 536	34 190	
VIVIERS-DU-LAC	Rue de la Gare Chemin du Négis (Complément au projet initial présenté au BS du 23/04/2021)	73 328	MOA SDES	25-avr-23	21027	SG	600	3 160	1 108	854	6 017	5 537	120	360	480	
ENTRELAIS	Rues Joseph Micaud et du 17 octobre 1905 (Complément au projet initial présenté au BS du 24/09/2023)	73 010	Gipmt cndes	8-juin-23	22030	SS	21 614	-	12 917	2 583	42 679	25 388	4 323	12 988	17 291	
MOUTIERS	Faubourg de la Madeleine (Complément au projet initial présenté au BS du 12/04/2022)	73 181	MOA SDES	8-juin-23	22010	SS	1 524	-	4 891	596	8 041	6 821	305	914	1 219	
SAINTE-HELENE-SUR-SERE	Hameau de la Perrière (Complément au projet initial présenté au BS du 26/03/2021)	73 241	Gipmt cndes	8-juin-23	21017	SS	-	-	1 742	348	2 154	2 154	-	-	-	
Total déjà validés à ce jour :							2 211 174	556 596	902 476	442 235	291 814	4 536 423	132 129	2 588 422	442 235	1 525 767

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Opération	Agent SDES	Coûts liés à l'opération				Participation SDES	Total général TTC + MOA	Répartition financière totale en Euros			
							Montant HT		TVA				Commune		SDES	
							Réseau DP (1)	Eclairage public	Réseau DP (2)	Eclairage public (3)			Participation aux Travaux TTC	Participation aux Travaux TTC	TVA (déduites)	Participation aux Travaux TTC
ALBERTVILLE	Route de Pallud	73 011	Gipmt cndes	11-juil-23		LG	79 068	-	15 614	-	96 492	2 610	15 614	54 647	70 261	
BIOLLE (LA)	Rue du Nant Burnier	73 043	MOA SDES	11-juil-23		SG	25 563	20 004	5 117	11 869	105 897	3 051	80 122	19 858	24 975	
GRAND-AIGUEBLANCHE	AGUEBLANCHE, Hameau des Emptes - Tranche 2	73 003	Gipmt cndes	11-juil-23		SS	53 749	-	10 750	-	64 498	1 935	10 060	37 624	48 374	
GREY-SUR-SERE	Grand'Rue	73 129	Gipmt cndes	11-juil-23		SG	34 619	15 013	6 924	5 363	75 934	2 212	44 776	24 234	31 157	
RUFFIEUX	ZAC de Saumont	73 218	MOA SDES	11-juil-23		SG	91 634	36 817	18 327	15 293	207 770	6 052	119 710	69 733	88 080	
SEEZ	Rue du Solli, montée de Belleface et giratoire des Grandes Alpes - TF	73 285	Gipmt cndes	11-juil-23		SS	168 921	75 692	33 724	36 947	436 748	12 721	296 602	113 422	147 146	
VILLAREMBERT	Liaison Fromentières / Cherville	73 318	MOA SDES	11-juil-23		SG	66 038	27 872	43 186	14 212	164 516	4 935	104 817	13 208	84 834	
	Secteur, rue ...															
Total travaux années 2023							518 311	175 398	243 123	103 662	83 704	1 157 925	33 726	683 317	103 662	370 946

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Opération	Agent SDES	Coûts liés à l'opération				Participation SDES	Total général TTC + MOA	Répartition financière totale en Euros			
							Montant HT		TVA				Commune		SDES	
							Réseau DP (1)	Eclairage public	Réseau DP (2)	Eclairage public (3)			Participation aux Travaux TTC	Participation aux Travaux TTC	TVA (déduites)	Participation aux Travaux TTC
Total travaux années 2023							518 311	175 398	243 123	103 662	83 704	1 157 925	33 726	683 317	103 662	370 946

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Opération	Agent SDES	Coûts liés à l'opération				Participation SDES	Total général TTC + MOA	Répartition financière totale en Euros			
							Montant HT		TVA				Commune		SDES	
							Réseau DP (1)	Eclairage public	Réseau DP (2)	Eclairage public (3)			Participation aux Travaux TTC	Participation aux Travaux TTC	TVA (déduites)	Participation aux Travaux TTC
27	Nouvelles opérations déjà validées															
13	Compléments d'opérations déjà validés															
40	Compléments d'opérations à valider															

(1) RESEAU DP : Réseau de distribution publique d'électricité
 (2) TVA traitée via la DDCIP (attestation d'imposition de nouveau contrat de concession).
 (3) TVA traitée via la DDCIP (attestation d'imposition de nouveau contrat de concession).
 (4) TVA grevée d'impôt non récupérable

34	159 768
13	19 584

7	19 584
7	19 584

34	159 768
13	19 584

34	159 768
13	19 584

Envoyé en préfecture le 25/07/2023
 Reçu en préfecture le 25/07/2023
 Publié le 25/07/2023
 ID : 073-257302232-20230711-DELIB_BS_5_5_23-DE



Délibération n° BS 5-6-2023

Objet :

**Groupement de commandes SDES /
SIAE de Chamoux-sur-Gelon :
Renouvellement réseaux humides,
enfouissement réseaux secs
AITON, secteur le Villard :
Attribution du marché de travaux
SDES TVX 022019**

Date de la convocation

14 mai 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 10

Présents prenant part à
la délibération : 10

Secrétaire de séance élu :

Marie-Claire BARBIER

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera
mise à disposition sur le site du SDES en
juillet 2023.

Dans le cadre de l'opération de travaux référencée SDES TVX 22019, relative au renouvellement d'une conduite d'eau potable, à l'enfouissement de réseaux secs (distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications), dans le hameau du Villard, sur la commune d'AITON, une consultation a été lancée pour désigner les entreprises chargées de réaliser l'ensemble de ces travaux.

Le SDES est désigné pouvoir adjudicateur conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention de groupement de commandes spécifique à cette opération, signée entre le SDES, le SIAE de Chamoux-sur-Gelon.

La consultation afférente a été lancée selon une procédure adaptée < 5 350 000 € HT et ce, conformément aux dispositions visées à l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique. Elle sera conclue avec deux opérateurs économiques. Le marché est alloué de la manière suivante :

- ▶ Lot 1 : réseau AEP, génie-civil réseaux secs ;
- ▶ Lot 2 : câblage électrique.

Les principales étapes de la consultation sont :

- ▶ Publication de l'AAPC le 05 avril 2023 dans la Dauphiné Libéré et sur la plateforme AWS, profil d'acheteur ;
- ▶ Date et heure limites de réception des plis : le 28 avril 2023 à 12h00 ;
- ▶ Nombre de candidatures enregistrées : 4 pour le lot 1 et 7 pour le lot 2 ;
- ▶ Critères de jugement des offres : prix 40 %, valeur technique 60 %.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 11 juillet 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Chantal MARTIN, Béatrice SANTAIS, Roger BLANC-COQUAND.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'attribuer le marché de travaux référencé SDES TVX 022019, conformément au classement des offres en annexe de la présente délibération, dans le secteur du hameau du Villard sur la commune d'AITON, aux candidats suivants :**
 - **Lot 1 : MAURO MAURIENNE (offre à 374 648,00 € HT), estimation : 428 208,54 € HT.**
 - **Lot 2 : LACIS SASU (offre à 43 760,90 € HT), estimation : 50 164,16 € HT.**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec les entreprises précitées et mentionnées dans le rapport d'analyse des offres joint en annexe à la présente délibération.**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à exécuter le marché conformément à la convention de groupement de commandes et à prendre toutes les décisions concernant son exécution (certificats de paiement ou autres).**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Marie-Claire BARBIER

Le Président du SDES,
Michel DYEN

